



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

24 juillet 2020

Finance durable : l'AMF fait des propositions pour la stratégie renouvelée de la Commission européenne

Dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe et en vue de la définition d'une stratégie finance durable revisitée d'ici à la fin de 2020, la Commission européenne a lancé une consultation qui s'est achevée le 15 juillet. Des avancées majeures ont eu lieu ces deux dernières années au niveau européen, néanmoins il reste de nombreux défis à relever et certains pans de l'architecture réglementaire doivent être complétés.

Promouvoir la transition vers une finance durable est une priorité pour le régulateur qui fait partie de sa stratégie #Supervision 2022. Le plan d'action pour la finance durable est une chance pour l'Europe mais il est nécessaire d'aider les acteurs dans la mise en œuvre en clarifiant les dispositions créées par les nouvelles réglementations et en veillant à la cohérence entre les différents textes.

A l'occasion de la consultation de la Commission européenne, l'AMF fait les propositions suivantes :

- définir un cadre de régulation et de supervision pour les fournisseurs de services et de données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), proportionné et adapté aux différents modèles et niveaux de risques. L'AMF propose que cette supervision soit confiée à l'ESMA ;

- définir des standards minimaux pour les fonds d'investissement commercialisés comme « durables » afin de prévenir les risques de *greenwashing*, le cadre actuel ne fixant que des obligations de transparence ;
- créer un label européen pour les fonds ESG, qui viendra compléter le futur EU Eco-label et répondre à la multiplication de labels nationaux ;
- renforcer la transparence des obligations vertes avec des règles plus claires pour les émetteurs concernant les informations à inclure dans le prospectus.

La disponibilité des données ESG de qualité et le développement de méthodologies plus robustes sont essentielles pour l'évaluation et la gestion des risques ESG. Le déploiement des nouveaux outils comme la taxonomie ainsi que l'évolution des pratiques constituent également des enjeux majeurs compte tenu de l'urgence climatique. Par ailleurs, en raison de l'appétit croissant pour une finance plus responsable et l'avancée de l'Europe dans ce domaine, les institutions européennes ont la capacité à jouer un rôle clé dans la standardisation internationale à construire.

A l'occasion de cette consultation, l'ACPR, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'AMF ont publié un document rappelant les priorités communes des autorités françaises dans le domaine de la finance durable. L'AMF publie également un document avec des propositions plus détaillées dans deux domaines : les produits d'investissement responsable d'une part, le reporting et les notations ESG des entreprises d'autre part.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE

— Direction de la Communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Réponse de l'AMF au questionnaire de la consultation publique de la Commission européenne sur la stratégie renouvelée pour la finance durable (disponible en anglais uniquement)
- Réponse des autorités françaises à la consultation sur la stratégie renouvelée pour la finance durable
- Finance durable : les progrès réalisés et les éléments à compléter : le point de vue du régulateur

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat et finance durable (CCFD)



PRISE DE PAROLE

FINANCE DURABLE

08 juin 2022

Discours de Robert Ophèle, président de l'AMF - Colloque du Conseil scientifique de l'AMF : " Reportings extra-financiers en Europe " - Mercredi 8 juin 2022



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02